

la CSDM bâtit l'avenir

Foire aux questions : *agrandissement d'une école*

On nous a annoncé qu'un chantier d'agrandissement commencerait bientôt. Pourquoi?

Le boom des naissances et l'arrivée massive d'immigrants dans la plupart des quartiers desservis par la Commission scolaire de Montréal (CSDM), et l'obligation de diminuer le nombre d'élèves par classe entraînent un manque d'espace dans les écoles. Près de 10 000 élèves supplémentaires sont prévus au cours des dix prochaines années. Pour s'assurer que cette relève puisse évoluer dans un environnement sain, sécuritaire, moderne et propice aux apprentissages, plusieurs solutions ont été trouvées : réaménager les écoles existantes ou immeubles vacants, les agrandir et construire de nouvelles écoles. Dans la plupart des écoles, un réaménagement initial a été fait : transformation de locaux ou espaces communs en classe (bibliothèque, local d'anglais, etc.). Comme ce changement s'avère souvent insuffisant, il faut alors agrandir l'école. Le bâtiment agrandi offrira l'espace nécessaire et le nouvel équipement (pédagogique et sportif) qui contribueront à la réussite scolaire et au bien-être des enfants, en plus de leur procurer un sentiment d'appartenance et de fierté envers leur école et leur quartier.

Pourquoi ne pas agrandir une autre école du quartier?

Pour la CSDM, la décision d'agrandir une école se fait de concert avec plusieurs partenaires dont les principaux sont le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et la Ville de Montréal. Plusieurs critères doivent être réunis pour que le projet prenne forme : augmentation significative de la clientèle actuelle et au cours des prochaines années, besoins à combler (locaux spécialisés, équipement moderne, etc.), approbation du projet par le MELS et la Ville de Montréal, financement disponible, obtention des permis nécessaires. L'agrandissement d'une école constitue donc un projet complexe qui suppose plusieurs étapes. Un grand nombre d'écoles manquent d'espace pour accueillir tous les élèves du quartier, mais pas toutes.

Pourquoi ne pas construire une nouvelle école ailleurs?

Il n'y a pas énormément de terrains vacants à Montréal. De plus, par souci d'économie, de préservation du patrimoine, de respect du sentiment d'appartenance de la communauté envers leur école et de maximisation de l'espace disponible, nous privilégions l'agrandissement de nos écoles plutôt que la construction de nouvelles écoles. Cependant, lorsqu'un bâtiment scolaire est problématique, ou qu'une nouvelle orientation est donnée à une école (transformation d'une école primaire en école primaire et secondaire), il arrive que la CSDM, en accord avec le MELS, décide de construire une nouvelle école de quartier.

Que pensent les élèves, les parents et le personnel du projet d'agrandissement de leur école?

De prime abord, le projet peut sembler inquiétant. Cependant, après la présentation publique du projet faite par la CSDM, et après avoir obtenu les réponses à leurs questions sur l'organisation scolaire et la poursuite des diverses activités ainsi que les mesures de sécurité prises pendant les travaux, les élèves, les parents et le personnel sont rassurés. Des projets éducatifs en lien avec l'agrandissement sont même réalisés par les élèves sous la direction de leurs enseignants.

Cet agrandissement entraînera-t-il plus d'élèves et plus de personnel dans les années à venir?

Oui. La raison pour laquelle l'école est agrandie est précisément pour accueillir un plus grand nombre d'élèves et de personnel. Cependant, cela se produit graduellement, selon le nombre d'élèves inscrits à l'école chaque année. Rappelons que 10 000 élèves sont prévus au cours des dix prochaines années sur le territoire de la CSDM.

À quoi dois-je m'attendre pendant le chantier d'agrandissement de l'école?

Vivre dans une maison en cours de rénovation n'est pas simple. Tout comme travailler et apprendre dans une école en réparation. La CSDM est consciente des inconvénients liés aux chantiers qui ont lieu dans les écoles en présence d'élèves et du personnel : accès à l'école modifiés, changement de locaux, poussière, bruit, cour d'école réduite, etc. C'est pourquoi, quand nous le pouvons, nous profitons au maximum des périodes où l'école est inoccupée pour faire avancer les travaux : soirs, congés, vacances.

Pendant l'année scolaire, tous les efforts sont déployés pour faciliter la cohabitation entre, d'un côté, les travailleurs de chantier, et de l'autre, les élèves et le personnel qui poursuivent leurs activités pédagogiques : espaces sécurisés, contrôle de l'émission de poussière, augmentation de l'entretien ménager, etc. Malgré tout, le chantier et l'école sont deux univers qui vont difficilement de pair. Mieux vaut se rappeler le résultat final attendu (un agrandissement, une nouvelle école, une salle de toilettes rénovée, de nouvelles classes, des locaux réaménagés, un nouveau gymnase, etc.) et faire preuve de patience et de compréhension.

Pourquoi les travaux sont-ils réalisés maintenant?

Nous privilégions toujours la réalisation des travaux en dehors des heures de classe ou pendant les périodes de congé de façon à favoriser du mieux possible la quiétude des occupants de nos établissements. Mais cela n'est pas toujours possible. Alors, comme le quartier et l'école ont un besoin criant d'espace pour accueillir une clientèle sans cesse grandissante en raison d'un boom démographique et de l'immigration, la CSDM doit agir sans tarder : le début des travaux est garant de la réalisation de l'échéancier souvent serré que s'est donné l'organisation pour offrir dans les meilleurs délais aux élèves du quartier une école qui répond à leurs besoins.

Pourquoi s'est-il passé autant de temps depuis l'annonce de financement du projet par le MELS et le début des travaux?

Le processus de réalisation d'un projet d'envergure comme celui de l'agrandissement d'une école est un projet de longue haleine. Plusieurs interventions et approbations sont requises auprès de divers

partenaires pour : le financement, le choix de la firme d'architectes, la conception des plans et devis, la planification de l'échéancier, l'obtention du permis de la Ville de Montréal, le choix de l'entrepreneur qui se chargera des travaux, etc. Des imprévus peuvent survenir pendant l'une des étapes mentionnées. Cependant, le projet sera réalisé au mieux par une équipe multidisciplinaire compétente de la CSDM au bénéfice des élèves, du personnel et de la communauté.

Dois-je m'inquiéter pour la santé et la sécurité des élèves et du personnel pendant les travaux?

Pour tous ses chantiers, la CSDM met en place les mesures nécessaires pour que les travaux soient exécutés de manière à assurer la santé et la sécurité des élèves et du personnel, en respectant les normes élevées qu'elle s'est données et les exigences régissant le domaine de la construction. Entre autres, la CSDM prévoit :

- des zones de chantier sécurisées par des clôtures, des murs, des toiles, etc.
- la visite d'experts en santé et sécurité du travail qui évaluent tantôt la quantité de poussière et les moyens employés pour la réduire, tantôt les accès au chantier et à l'école, etc.

Est-ce que les élèves de l'école seront déplacés dans une autre école le temps d'effectuer les travaux bruyants?

Non. Lorsqu'il ne s'agit pas de problématique particulière de sécurité et de santé, les élèves continuent leurs activités scolaires pendant les travaux. Ceux-ci se font selon l'horaire établi par la Ville de Montréal et des mesures strictes en santé et sécurité sont exigées et doivent être respectées. Un expert en santé et sécurité visite le chantier régulièrement pour s'en assurer. Les interventions bruyantes (démolition, excavation, etc.) sont généralement effectuées selon une planification particulière (en phases et à divers moments) pour préserver la quiétude de tous.

Les enfants auront-ils accès à la cour comme d'habitude?

Une partie de la cour d'école est souvent employée pour y aménager la zone de chantier. Même réduite, la cour peut alors être utilisée par les enfants, car l'espace sera sécurisé par des clôtures de chantier. La circulation des camions sera aussi contrôlée afin qu'elle soit effectuée en dehors des allées et venues des élèves.

Est-ce qu'il y aura du marquage de lignes (JAUNE) pour permettre aux élèves de traverser la rue ?

Au besoin, nous nous entendons avec la Ville de Montréal pour qu'elle mandate des personnes désignées pour diriger les élèves vers la traverse la plus appropriée.

Je suis persuadé qu'il y a de l'amiante à notre école actuelle : est-ce dangereux pour la santé des occupants?

Au Québec, des matériaux composés d'amiante ont souvent été utilisés comme isolant et élément de finition pour la plupart des édifices et bâtiments construits avant 1985. C'est le cas pour plusieurs écoles et maisons.

À la CSDM, pour chacune des écoles, il existe une liste détaillée de tous les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. La Commission scolaire se réfère à cette liste chaque fois que des travaux sont entrepris. Si le moindre doute subsiste quant à la présence d'amiante ou non, les travaux sont réalisés comme s'il y en avait.

Dans nos écoles, une firme spécialisée en environnement et qualité de l'air supervise les travaux qui sont exécutés en condition d'amiante et réalise des tests pour s'assurer que les interventions sont faites sans danger pour les ouvriers de la construction (parfois vêtus d'un habit spécial), les employés de l'école et les élèves ou les partenaires présents dans les établissements. Ces mesures sont réalisées en conformité avec les normes de santé et sécurité du travail et dans le plus grand respect des consignes de sécurité du Programme de gestion de l'amiante de la CSDM et de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST). Entre autres, les zones de chantier où de l'amiante peut être manipulé seront fermées hermétiquement de façon à ce que l'air qui circule dans cet endroit ne puisse pas en sortir avant d'avoir été filtré à l'aide d'un système hyper performant.

Est-ce que cet agrandissement tiendra compte de l'impact écologique?

Dans tous les projets d'agrandissement, nous prenons soin d'aménager le site pour maximiser l'espace disponible et réduire les îlots de chaleur sur les surfaces asphaltées. Nous voulons offrir aux élèves un environnement qui contribue à leur bien-être et à leur développement, notamment en préservant autant que possible les arbres existants, en y ajoutant d'autres arbres et des végétaux et en améliorant l'aire de jeux. De plus, dans l'esprit du Plan vert de la CSDM qui préconise une gestion écoresponsable et le développement durable, des mesures d'économie d'énergie et de diminution des émissions de gaz à effet de serre sont prises lors des travaux d'agrandissement d'une école.

Si j'ai d'autres questions, à qui dois-je m'adresser?

La direction d'école travaille en collaboration avec une équipe multidisciplinaire de la CSDM pour planifier les travaux dans son école et voir à leur réalisation. Elle est la personne en mesure de répondre aux questions supplémentaires. Au besoin, le chargé de projets pourra lui fournir les précisions nécessaires.



**Commission
scolaire
de Montréal**